



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

### Deuxième Commission

Point 23 a) de l'ordre du jour

#### Groupes de pays en situation particulière : quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

#### Yémen\* : projet de résolution

### Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Déclaration de Bruxelles<sup>1</sup> et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>2</sup> adoptés à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles, du 14 au 20 mai 2001,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire du 8 septembre 2000<sup>3</sup>,

*Rappelant en outre* le Document final du Sommet mondial de 2005 adopté le 16 septembre 2005<sup>4</sup>,

*Rappelant* sa résolution 63/227 du 19 décembre 2008, dans laquelle elle a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011 à un niveau politique élevé,

*Rappelant également* sa résolution 64/213 du 21 décembre 2009 relative à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dans laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence pendant le premier semestre de 2011, pour une durée de cinq jours,

*Se félicitant* de la Déclaration ministérielle adoptée à la Réunion des ministres des pays les moins avancés, tenue à New York, le 27 septembre 2010,

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> A/CONF.191/13, chap. I.

<sup>2</sup> Ibid., chap. II.

<sup>3</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>4</sup> Voir résolution 60/1.



*Rappelant* la résolution 2010/27 du Conseil économique et social en date du 23 juillet 2010 sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dans laquelle le Conseil s'est notamment dit préoccupé par le fait que les progrès économiques et sociaux accomplis jusqu'ici par les pays les moins avancés dans la voie des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et notamment auxdits objectifs du Millénaire, sont à présent compromis par les effets graves et persistants de diverses crises mondiales comme les crises économique et financière, les inquiétudes que suscitent les problèmes de sécurité alimentaire, la crise de l'énergie et les incidences néfastes du changement climatique, mais se déclare fermement décidé à prendre les dispositions, à long terme aussi bien qu'à court terme, qui s'imposent à tous les niveaux, ainsi qu'à appuyer les politiques et mesures adoptées par les pays les moins avancés, pour leur permettre de surmonter les effets négatifs de ces crises,

*Rappelant également* la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>5</sup>, initiative conçue et menée par les pays les moins avancés,

*Rappelant en outre* le Document final de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>6</sup>, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont constaté que les pays les moins avancés font face à des contraintes et à des obstacles structurels importants et se sont dits vivement préoccupés par le retard que ces pays ont pris dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux du Millénaire, et ont, dans ce contexte, dit notamment attendre avec intérêt la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devrait dynamiser encore le partenariat international pour la prise en compte des besoins particuliers de ces pays,

*Soulignant* que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait renforcer les mesures concertées adoptées au niveau mondial en faveur de ces pays,

1. *Accueille favorablement* le rapport de 2010 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>7</sup>;

2. *Décide* de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés du 30 mai au 3 juin 2011, à Istanbul (Turquie) au plus haut niveau possible, cela en conformité avec le mandat énoncé dans sa résolution 63/227, eu égard à l'importance décisive qu'elle revêt;

3. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et prend note des documents finals de la réunion régionale Asie-Pacifique, tenue à Dhaka, du 18 au 20 janvier 2010, et de la réunion régionale pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba, les 8 et 9 mars 2010;

4. *Attend avec intérêt* la réunion ministérielle préparatoire pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés que le

---

<sup>5</sup> A/61/117, annexe I.

<sup>6</sup> Résolution 65/1.

<sup>7</sup> A/65/80-E/2010/77.

Gouvernement indien organisera début 2011, à New Delhi, et son document final, qui seront déterminants pour assurer le succès de la Conférence d'Istanbul;

5. *Prend note* de la réunion ministérielle sur le renforcement de la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement des pays les moins avancés, tenue à Lisbonne les 2 et 3 octobre 2010;

6. *Se félicite* que le Secrétaire général ait constitué le Groupe de personnalités éminentes sur la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

7. *Se félicite également* que le Secrétaire général ait nommé le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement Secrétaire général de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

8. *Prie* le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en sa qualité de coordonnateur des préparatifs de la Conférence, de veiller à ce que ces préparatifs se déroulent efficacement et en temps voulu et d'obtenir et de coordonner davantage la participation active des organismes des Nations Unies;

9. *Exhorte* tous les partenaires de développement et les autres parties prenantes concernées, comme les États Membres, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les autres organisations internationales et régionales compétentes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les parlements, la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations philanthropiques et le secteur privé, à continuer de s'investir pleinement dans le processus préparatoire de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, y compris en organisant des manifestations thématiques avant et pendant la Conférence, afin d'assurer le succès de cette dernière conformément à ses précédentes résolutions sur le sujet;

10. *Exprime son inquiétude* quant à l'insuffisance des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés et, tout en remerciant les pays qui ont versé des contributions volontaires, engage les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes et les autres donateurs à contribuer au Fonds dans les plus brefs délais afin d'appuyer les préparatifs de fond de la Conférence et de financer la participation de représentants de pays les moins développés aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même;

11. *Demande* au Secrétaire général de la Conférence et au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires afin d'appuyer le processus préparatoire et la tenue de la Conférence, y compris le Comité préparatoire intergouvernemental;

12. *Prie* le Secrétaire général de l'ONU de dégager les ressources voulues pour financer la participation de deux représentants de pays les moins avancés aux réunions du Comité préparatoire et à la Conférence elle-même;

13. *Prie également* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires, avec l'aide des organismes et organes concernés des Nations Unies, y compris le Département de l'information du Secrétariat, en collaboration avec le Bureau du

Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour intensifier leurs activités d'information et autres initiatives appropriées visant à sensibiliser l'opinion et à faire mieux connaître la Conférence, notamment en appelant l'attention sur ses objectifs et son importance;

14. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés un rapport complet sur les dix ans d'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et d'y indiquer, entre autres, les enseignements tirés et les meilleures pratiques, les difficultés structurelles et les obstacles rencontrés, les ressources nécessaires, les ressources manquantes et les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Programme d'action;

15. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ».

---